Séance du Conseil du 19 décembre 2022

Présents : M E. Cartuyvels, Bourgmestre-Président
M JM. Delchambre, Mme M-L Colpin, M M. Etienne Echevins
M F. Thonon, Président du CPAS, Conseiller
Mlle ~~V. Oger~~, M G. Devallée, Mme ~~C. Van Kerrebroeck~~, MM J. Ernoux, Mmes B. Fraipont, V. Sbrascini, MM ~~P. Matagne~~, P. Decelle, H. Hansen, Conseillers
Mme V. Jacques, Directrice générale

Le Conseil,

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
A l'unanimité,
Approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Communications administratives
Monsieur le Bourgmestre annonce que le Ministre Collignon nous a fait savoir que le Gouvernement wallon a décidé de retenir le projet déposé par la Commune dans le cadre de l'Opération "Cœur de village". Le projet, qui vise le réaménagement du cœur de Les Waleffes pourra compter sur un subside de 500.000 €, soit un fameux coup de pouce pour ce projet qui était également inscrit dans le PCDR.
Monsieur le Président annonce que les taxes additionnelles à l'IPP et au Précompte immobilier votées par le Conseil communal ont été approuvés par la région wallonne.
Il informe le Conseil de l'approbation par l'autorité régionale de la modification budgétaire n°2.
Monsieur le Bourgmestre présente ensuite le nouveau formulaire de déclaration d'activité élaboré en collaboration avec le PlanU, la zone de police, la zone de secours et des représentants des Communes.
Monsieur le Président fait ensuite savoir au Conseil que Mme Marie-Léonie Colpin, Echevine, a manifesté son intention de mettre fin à ses fonctions scabinales. Elle présentera sa démission lors de la prochaine réunion du Conseil communal. Elle devrait être remplacée par Mme Bénédicte Fraipont.
Monsieur Delchambre fait rapport sur l'avancement des différents chantiers en cours :
- à l'Oratoire d'Aineffe, le carrelage a été reposé ;
- une première réunion de chantier a eu lieu pour la préparation du chantier de la seconde phase de rénovation de l'administration. Les travaux devraient débuter en janvier 2023 ;
- En ce qui concerne les travaux routiers, ils se terminent rue de Celles et la pose de tarmac sur les trottoirs de la rue de Liège pourra être réalisée prochainement, si le temps le permet.

3. Budget du CPAS pour l'exercice 2023 - approbation
Monsieur François Thonon, Président du CPAS, présente et commente le budget du CPAS pour l'exercice 2023 ;
Vu les dispositions du CDLD ;
Vu l'avis favorable de Mme la Directrice financière ;
Vu l'avis favorable du Comité de concertation CPAS-Commune émis en date du 5 décembre 2022 ;
Vu le budget du CPAS pour l'exercice 2023 tel qu'approuvé par le Conseil d'Action Sociale en séance du 5 décembre 2022 qui se présente comme suit :

Service ordinaire	Recettes	Dépenses
Exercice propre	2.041.056,00 €	2.124.997,00 €
Prélèvement	83.941,00 €	0,00 €
Total général	2.124.997,00 €	2.124.997,00 €

Service extraordinaire	Recettes	Dépenses
Exercice propre	371.100,00 €	594.000,00 €
Prélèvements	594.000,00 €	371.100,00 €
Total général	965.100,00 €	965.100,00 €

L'intervention communale dans ce budget s'élève à 583.059,00 € ;
Après en avoir délibéré,
Monsieur Decelle estime qu'il s'agit d'un budget difficile, équilibré grâce à une augmentation de la dotation communale et à l'utilisation des réserves. Il note favorablement les investissements pour l'économie d'énergie (photovoltaïque).
Monsieur Thonon indique que d'autres travaux ont déjà été fait en ce sens par le passé : amélioration des toitures et isolation. Maintenant, le travail sur l'énergie porte également sur une sensibilisation vis à vis des occupants de l'ILA pour la modération de l'énergie. L'installation des poêles à pellet est une bonne chose, car cela permet de visualiser directement sa consommation énergétique. Les nouveaux bureaux seront aux normes PEB et énergie, mais ces économies n'apparaîtront pas au budget du CPAS mais au budget communal. Au niveau fonctionnement, Monsieur Thonon indique une réorganisation du personnel avec les nouvelles fonctions : augmentation des services sans augmenter proportionnellement le personnel. Il est néanmoins prévu l'engagement d'un maraîcher qui débutera à mi-temps le 16 janvier prochain.
A l'unanimité,
Approuve le budget du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2023.
Extrait de la présente est transmise au Centre et à Mme la Directrice financière pour disposition.

4. Rapport sur la situation de la Commune
Conformément aux dispositions de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Monsieur le Président présente et commente le rapport sur la situation de la commune.

5. Budget communal pour l'exercice 2023 - approbation

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier à Mme la directrice financière et l'avis favorable émis par Mme Destexhe en date du 15 décembre 2022, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Considérant que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré en séance publique,
Par 8 voix pour et 2 abstentions de MM Decelle et Hansen ;
M Decelle motive son vote du fait qu'il estime que le budget est trop tendu, trop ambitieux et qu'il s'inquiète pour l'avenir. Il estime que les projets à l'extraordinaire sont sous-estimés, que le budget est à l'équilibre grâce à une mesure exceptionnelle de 14 mois de versement d'additionnels à l'IPP, qu'il n'y a pas de mesures ou dépenses permettant de faire des économies d'énergie. La dette augmente, la charge des nouveaux emprunts n'est comptabilisée qu'à 25 %, au vu de l'augmentation des taux, ça n'augure rien de bon.
Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'en ce qui concerne les investissements, ils sont subsidiés à concurrence de 55 %, qu'en ce qui concerne l'IPP, l'indexation des salaires devrait générer une augmentation des recettes IPP pour les exercices futurs.
Monsieur Delchambre ajoute qu'en ce qui concerne la dette, il faut tenir compte du fait que des emprunts viennent à échéance en 2024 et que les taux, quoiqu'ils soient à la hausse, ils sont toujours faibles par rapport à ce qu'on a connu par le passé. En outre, l'augmentation du nombre d'habitants et les nouvelles constructions auront un impact positif sur les recettes. Il admet qu'il y a des motifs d'inquiétude, mais "tout ne sera pas noir".

DECIDE :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2023 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	**5.763.342,08**	**2.847.716,28**
Dépenses exercice proprement dit	**5.759.491,87**	**3.441.457,02**
Boni / Mali exercice proprement dit	**3.850,21**	**-593.740,74**
Recettes exercices antérieurs	**524.283,70**	**0,00**
Dépenses exercices antérieurs	**8.823,00**	**143.230,32**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**1.013.615,58**
Prélèvements en dépenses	**498.925,93**	**276.644,52**
Recettes globales	**6.287.625,78**	**3.861.331,86**
Dépenses globales	**6.267.240,80**	**3.861.331,86**
Boni / Mali global	**20.384,98**	**0,00**

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	**6.501.292,19**	**0,00**	**60.916,83**	**6.440.375,36**
Prévisions des dépenses globales	**5.955.765,10**	**25,15**	**0,00**	**5.955.790,25**
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	**545.527,09**	**25,15**	**60.916,83**	**484.585,11**

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	**3.567.634,68**	**0,00**	**629.550,93**	**2.938.083,75**
Prévisions des dépenses globales	**3.554.532,14**	**0,00**	**629.550,93**	**2.924.981,21**
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	**13.102,54**	**0,00**	**0,00**	**13.102,54**

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	**583.059,00**	19/12/2022
Subv. FE Celles	**0,00**	12/08/2022
Subv. FE. Les Waleffes	**7.100,00**	12/08/2022
Subside FE Viemme	**545,65**	12/09/2022
Zone de Police	**368.826,40**	
Zone de Secours	**92.532,15**	

Art. 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle et à la directrice financière.

6. RESA Assemblée générale - Approbation des points à l'ordre du jour

Vu les dispositions de l'article L1523-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale RESA sa est convoquée pour le mercredi 21 décembre 2022 à 17 heures 30 au siège social de l'intercommunale, Rue Sainte Marie 11 à 4000 Liège avec à l'ordre du jour :

1. Elections statutaires : nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires ;
2. Adoption du plan stratégique 2023-2025 ;
3. Prise de participation de plus de 10 % dans le capital d'une société active dans la transition énergétique ;
4. Pouvoirs ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale et conformément à la demande adressée par l'intercommunale RESA ;
Extrait de la présente délibération est adressée à RESA sa pour disposition.

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Mme Jacques Véronique M Cartuyvels Etienne